

Quelques réflexions sur le MLF

André Langevin

Volume 5, Number 3 (27), May–June 1963

Le mouvement laïque... deux ans après

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/30224ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Langevin, A. (1963). Quelques réflexions sur le MLF. *Liberté*, 5(3), 184–188.

Quelques réflexions sur le MLF

On a cru un temps que le nombre de chromosomes spécifique de l'espèce humaine était de quarante-huit. Par une sorte de mutation providentielle, le Canadien français a conservé la paire supplémentaire, dont les gènes déterminent une singulière hérédité qui fait que nous naissons catholiques de la même manière que nous naissons garçon ou fille et que, conséquemment, il nous est aussi impossible de renoncer à notre religion qu'à notre sexe. Cette loi de notre génétique nationale, qui ne comporte aucune variation, entraîne forcément un système social qui la respecte et auquel le non-catholique doit s'adapter de la même façon qu'un infirme doit s'accommoder de l'univers des citoyens normaux. Nos écoles, nos services de bien-être, nos hôpitaux, nos asiles d'aliénés, nos cimetières sont catholiques tout aussi naturellement que nous sommes blancs de peau et que nous adoptons la station verticale.

Le Mouvement laïque de langue française, Galilée de l'infiniment petit, a voulu perturbé cet ordre en soutenant que le Canadien français possède le même nombre de chromosomes que les autres humains, qu'il n'est pas génétiquement déterminé quant à la religion, et que celle-ci, pour lui comme pour le reste du genre humain, relève de la liberté intérieure, et que, par conséquent, les institutions publiques ne peuvent être fondées sur elle comme sur une norme universelle, au même titre que le sexe ou le droit à la vie par exemple. Il énonça une nouvelle loi: nous sommes tous nés canadiens de langue française, mais, pour ce qui est de la religion, il y a d'importantes variations, et de naissance et d'options ultérieures. Bref, tentant de libérer la religion d'un automatisme social imposé par un concubinage de l'Eglise et de l'Etat, théoriquement séparés de biens et de corps, le MLF plaidait pour le libre arbitre et déniait à l'Etat le droit de violer les consciences par ses institutions.

Le MLF ne pouvait affirmer le pluralisme dans l'abstrait. Sa première démarche l'obligeait à s'identifier comme dissident et à prendre ce nom de *laïque* qui allait teinter d'ambiguïté toute son action ultérieure. Comment, en effet, aurait-il pu se dire différent sans révéler en même temps la nature de sa différence? La participation de nombreux catholiques au congrès de fondation ne saurait abuser personne; leur souci de l'équité ne les identifie quand même pas aux dissidents eux-mêmes. Et quand Gérard Pelletier, étonné du nom que se donnait le mouvement, proposa une appellation qui rendît sa présence moins suspecte, il ne fit que faire apparaître plus clairement la nécessité pour le MLF de se donner pour ce qu'il était: un groupement d'hommes non catholiques qui réclamaient que les institutions publiques soient faites pour eux autant que pour les catholiques, que le code civil, par exemple, ne puisse pas dénier le droit de témoigner à des incroyants de la même manière qu'il peut déclarer nul un mariage entre impuissants, parce que, si l'incapacité de consommer le mariage est de son ressort, la foi ou l'absence de foi ne l'est pas. Mais en se voulant et en s'avouant laïque, le mouvement se condamnait à toujours intervenir sous cette étiquette dans les débats publics. C'est ainsi qu'il peut bien réclamer, au nom de la mémocratie, l'intégration des collèges classiques au secteur public, mais il le fait alors comme mouvement laïque, de la même façon, si j'ose dire, que les Chevaliers de Colomb peuvent lui répondre à titre de mouvement catholique. Mais, encore une fois, une minorité ne peut réclamer qu'en s'identifiant, et la présence des catholiques dans le MLF ne fait qu'ajouter une ambiguïté de plus.

Le "...et cependant, nous ne sommes pas catholiques..." du MLF bravait un monolithisme en voie d'éclatement. Des esprits déracinés avaient déjà mis en question l'existence de notre vingt-quatrième paire de chromosomes. Des catholiques avaient eux-mêmes enterré la sainte unanimité avec les réjouissances d'usage. En d'autres mots, on avait quelque peu déblayé le terrain devant le MLF, et sa naissance ne scandalisa vraiment que quelques âmes héroïques, qui rêvaient de mourir, la pioche à la main, au pied du premier mur de la première école laïque, et quelque magistrat morose qui persista à voir dans l'agnosticisme une forme de dégénérescence cérébrale. Quant au grand coup de bâton donné dans l'eau par le premier ministre devant

les étudiants, il faut l'attribuer à un amour immodéré de l'éloquence à la Savonarole.

Le plus étonnant est que le MLF faillit assister en témoin muet à la controverse qui s'éleva quand même autour de son berceau. L'affaire se passa entre catholiques de gauche et catholiques de droite. On ergota à loisir sur les plus fines distinctions théologiques. On eut même la surprise de voir les défenseurs les plus acharnés des droits des parents en éducation imposer à l'Etat le devoir de soustraire à leurs parents les enfants des agnostiques. Certains, d'autre part, accumulaient les statistiques pour démontrer que l'école laïque est une pépinière de criminels. Mais, enfin, tout cela n'était que fariboles et, bien que chacun sortit le petit père Combes de sa poche comme un épouvantail, les masses ne furent pas remuées et il n'y eût jamais le moindre petit brouillard de guerre sainte à l'horizon. Les réactions de nombreux catholiques laissèrent même croire que c'étaient eux qui désiraient le plus obtenir des écoles neutres. C'est que le MLF réclamait justice pour les dissidents à un moment où le système confessionnel lui-même répugnait à plusieurs de ses adeptes. D'où nouvelle ambiguïté. Le MLF ne pouvait décentement canaliser ce mécontentement à son propre compte, sans avouer, comme le réclamait Gérard Filion, qu'il ne visait à rien moins qu'à la laïcisation intégrale de l'enseignement. Ce que certains effectivement désiraient.

L'accueil généreux de plusieurs milieux catholiques a brouillé les cartes autant qu'il a pu aider à faire accepter dans le public les réclamations du mouvement. Si bien que le compromis Prévost — écoles privées seulement, et subventionnées que si leur niveau académique le justifie — pourra bien être, en fin de compte, la solution adoptée.

C'est une solution que le MLF se doit de combattre à tout prix, car son rôle fondamental — autrement une certaine gauche catholique suffirait à la tâche — est de faire accepter la diversité d'options sans qu'elle s'accompagne du châtiement de la dissidence. La justice que demande le MLF n'est pas la tolérance, et la double taxation des écoles séparées ne convient pas plus à des Canadiens français du Québec qu'à leurs compatriotes de l'Alberta ou de l'Ontario. Un trop grand pragmatisme conduirait à l'abandon de la philosophie de base du mouvement et réduirait son action à néant. Séparé de l'Eglise, en fait comme

en droit, l'Etat ne peut concevoir ses institutions de telle sorte que, pour en bénéficier, des citoyens doivent se déclarer dissidents; ce qui ne signifie aucunement que l'Etat doit refouler l'Eglise aux catacombes, mais qu'à ses yeux un citoyen catholique et un citoyen non catholique ont des droits égaux et qu'il ne peut donc en privilégier un aux dépens de l'autre. Et, dans le domaine scolaire, l'Etat ne se montrera juste que s'il accorde aux neutres l'école publique bénéficiant des mêmes subventions et soumise aux mêmes obligations que l'école confessionnelle. Le MLF doit renoncer à certains appuis plutôt qu'à cette position de principe. Ce faisant, il ne se montre pas radical ou agressivement laïcisant, il affirme simplement sa raison d'être.

Il est certain, d'autre part, que le MLF doit respecter les réalités sociologiques du milieu, mais pas au point d'accepter comme un argument sans réponse le "dans-une-province-à-quatre-vingt-dix-pour-cent-catholique". C'est d'abord une affirmation gratuite, que de brillants exercices statistiques sur certaines données du dernier recensement ne rendent pas plus sérieuse. Et, ensuite, on ne voit pas que le mariage civil pour ceux qui le désirent ou le droit de témoigner accordé à un agnostique devant un tribunal civil puisse léser les droits d'une majorité catholique. La situation de nos hôpitaux psychiatriques serait-elle tellement aggravée si un malade n'était pas obligé de se déclarer catholique pour y être hospitalisé? On me dira qu'on ne reproche pas au mouvement de réclamer des solutions à ses problèmes particuliers, mais bien plutôt de vouloir imposer les mêmes solutions à toute la population. C'est qu'il refuse de se laisser refouler dans une sorte de ghetto social, et avec raison. Encore une fois, aucun Etat, en théorie, ne peut créer des institutions telles que des citoyens, pour bénéficier de leurs droits les plus élémentaires, doivent recevoir une sorte de traitement à part. Dans quelle mesure est-il possible de concilier le caractère universel de l'Etat et la volonté d'une majorité religieuse qui, comme telle, ne s'exprime jamais démocratiquement, mais par la voix de ses chefs? De la réponse à cette question dépend l'existence d'un véritable pluralisme.

Quels ont été les résultats de l'action du MLF depuis les deux ans qu'il existe? Nuls au niveau des mesures concrètes, en ce sens qu'on n'a donné suite à aucune de ses revendications. Pouvait-il en être autrement dans un milieu qui commençait à

peine à s'ouvrir à ce qu'il ne connaissait pas? Dans un milieu surtout où l'agnosticisme était ressenti comme une atteinte au caractère national, comme une tare honteuse? Il est déjà extraordinaire que les idées soulevées par le MLF aient pu être discutées publiquement, et de façon systématique, dans une sérénité relative. Et c'est le mérite essentiel du mouvement de n'avoir pas craint d'ouvrir le débat en pleine lumière et d'exposer les solutions les plus radicales comme les plus prudentes. Si l'on excepte la réaction instinctive et aveugle de certains mouvements de combat catholique — ceux-là mêmes qui vont s'acharner sur le rapport de la commission Parent — l'expérience a montré que le public pouvait entendre un langage différent sans être pris de panique. Certes l'attitude du cardinal Léger et des catholiques dits de gauche a facilité le débat, mais je ne suis pas certain qu'il ait absolument fallu ce *nihil obstat* pour que les Canadiens français acceptent parmi eux la présence de compatriotes définis par des options spirituelles différentes. En fait, maints esprits se sont réjouis de l'apparition de ce nouvel interlocuteur, y voyant une raison de raffermir leur propre foi. Mais ce n'est évidemment pas le rôle du MLF de donner bonne conscience à ceux que désespérait un certain automatisme religieux.

Le mouvement se trouve aujourd'hui à une heure difficile et peut-être décisive. Il a fait entendre sa voix et présenté ses revendications, mais le débat menace de s'éterniser dans des redites et dans une certaine abstraction. Une action plus directe doit succéder au dialogue. Revient-il au MLF de dénombrer les protestants, les Juifs, les catholiques et les agnostiques de langue française qui désirent l'école neutre? Il n'est pas aisé de répondre à cette question. Le ferait-on qu'on suspecterait sans doute ses méthodes et ses résultats, qu'on l'accuserait de prosélytisme. Pour les mêmes raisons, on ne saurait confier une telle enquête à l'école confessionnelle. Il semble donc que seul l'Etat, au moyen d'une enquête sociologique confiée à des spécialistes, pourrait s'acquitter de cette tâche. Aussi longtemps que cette donnée essentielle fera défaut, toutes les solutions envisagées risquent de se révéler inapplicables. De toutes façons, il n'appartient pas au MLF, mouvement idéologique, de rendre justice lui-même à ceux au nom de qui il revendique.

André LANGEVIN